

- b) un crédit d'impôt remboursable amélioré (et pleinement indexé) qui s'adresserait aux familles pauvres avec enfants. Il serait financé à même l'argent économisé par la suppression des allocations familiales et du crédit d'impôt non remboursable pour enfants, auquel viendraient s'ajouter des fonds issus de l'actuel crédit d'impôt remboursable pour enfants et des sommes dégagées du Régime canadien d'assistance publique. (p. 34)
9. Nous recommandons que les gouvernements fédéral et provinciaux concluent un accord pour que les niveaux actuels de soutien du revenu assurés par les provinces en vertu du RAC soient maintenus et assujettis à un taux d'indexation comparable à celui qui s'applique à d'autres secteurs d'aide financés par le RAC. (p. 34)
10. Nous recommandons la mise en œuvre progressive, au cours des cinq prochaines années, d'une campagne nationale axée sur l'éducation prénatale et sur la prévention et le soin des grossesses à risque élevé, surtout chez les adolescentes. (p. 37)
11. Le Comité recommande de verser des allocations familiales aux futures mères dès le cinquième mois de grossesse, après confirmation médicale, et sous condition de contrôles réguliers de santé prénatale ou d'assistance régulière aux cours prénatals offerts par la communauté. (p. 37)
12. Nous recommandons que le gouvernement fédéral alloue les ressources nécessaires pour étudier le rôle qui devrait revenir aux banques alimentaires et à d'autres organisations du même genre au Canada, y compris l'opportunité de convertir ces banques alimentaires en coopératives de consommateurs appartenant aux personnes à revenus modestes et gérés par eux, et l'opportunité de créer des centres de distribution de repas nutritifs aux écoliers. (p. 38)
13. Nous recommandons que l'étude de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (*L'enfance, l'école et la pauvreté*) soit distribuée aux parlementaires fédéraux et provinciaux, et qu'elle serve de base de consultation et de discussion en prévision de la conférence nationale proposée sur la pauvreté dans l'enfance. (p. 39)
14. Nous recommandons que Santé et Bien-être social Canada alloue les ressources nécessaires pour la création d'un fonds destiné à soutenir «l'auto-assistance dans la lutte contre la pauvreté». Les provinces seraient encouragées à se prévaloir de ce fonds; elles auraient la charge de coordonner et d'évaluer les demandes d'aide émanant des organisations locales. Une partie de l'argent serait réservée aux autochtones et aux besoins particuliers des mères seules. Le gouvernement fédéral veillerait à éviter le double emploi, évaluerait les projets et en ferait partager les résultats aux provinces et aux organisations. (p. 41)
15. Nous recommandons que le gouvernement fédéral envisage une solution de rechange au programme actuel de supplément du loyer administré par la SCHL, et que cette solution passe par un régime supplétif à frais partagés, offerts directement aux foyers qui consacrent plus de 30 p. 100 de leurs revenus au logement, jusqu'à concurrence d'une limite donnée basée sur les coûts locaux d'un logement convenable. (p. 43)